

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Réunion du 13 octobre 2017 à 18h00**

Convocation en date du 28 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

**Présents :** Mmes, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie, COSTA Chantale, COLAZZO Ginette,  
Ms AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, LESICKI André, SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain

**Absents :** /

**Pouvoirs :** VAUZELLE Martine pour COSTA Chantale  
JOUANDANE Juliette pour Eric MARIS

**Secrétaire de séance :** MARAIS Michelle

**Assistait :** MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

**2017-10-32 Décision modificative du budget – Exercice 2016**

Monsieur le Maire explique que les services du Trésor Public ont demandé que la subvention du Conseil Départementale pour l'étude du CCAB soit imputée à l'article 1323 et non à l'article 1313 (titre 234 du budget général 2016).

Pour ce faire les modifications suivantes sont proposées au vote :

C/1313 : + 5600 € (Dépenses)

c/1323 : + 5600 € (Recettes)

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à procéder aux modifications du budget comme indiquées ci-dessus.*

**2017-10-33 Décision modificative du Budget : FPIC**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'intégration de la Communauté de Communes de Marcillat en Combrailles à la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise (CAM) au 01/00/17, les montants du FPIC calculés par le service financier de la CAM sont erronés.

Il convient de procéder à des réajustements du budget général 2017 :

C/73223 : - 841 € (recettes)

C/ 60631 : - 1344 € (dépenses)

C/739223 + 503 € (dépenses)

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à procéder aux modifications du budget comme indiquées ci-dessus.*

**2017-10-34 Décision modificative du budget : achat d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire explique qu'il est statistiquement prouvé que les accidents cardiaques surviennent en priorité sur les terrains de sport.

En cas de problème, le défibrillateur que possède la commune est situé en façade de la mairie et donc trop loin du stade de football. Il propose d'équiper le stade "Louis Penthier" d'un défibrillateur. Coût de l'appareil: 987.20 € TTC

Des dons ont été effectués :

- 300 € de Groupama
- 400 € du Crédit Mutuel

- 250 € de Mme Chatelin
- 100 € de l'USLL
- 738 € de l'entreprise 2CT

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'accepter ces dons au c/7713 du budget général (recettes) et propose les modifications du budget suivantes :

c/7713 : + 1788 € (recettes)

c/021 : + 1788 €

c/023 : + 1788 €

c/10222 (FCTVA) : + 200 €

Ouverture du programme « Défibrillateur » opération n°50 :

c/ 2188 : + 1988 € (dépenses)

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à procéder aux modifications du budget comme indiquées ci-dessus.*

### **2017-10-35 Avenant ATDA pour l'instruction des actes d'urbanisme : transmission des données SITADEL**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant annexé.

Il s'agit de donner l'autorisation à l'ATDA de fournir à l'INSEE par le biais de la plateforme SITADEL, la transmission des statistiques en matière d'actes d'urbanismes (à réaliser à chaque début de mois). En effet, en fonction des caractéristiques informatiques propres à chaque commune, certaines transmissions présentaient des difficultés.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de l'ADTA.*

### **2017-10-36 Convention avec la ville de Montluçon pour la prise en charge des repas scolaires des enfants en classe ULIS**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la ville de Montluçon et la commune de Lignerolles concernant la prise en charge du surcoût des repas scolaires des enfants de la commune en classe ULIS.

A ce jour, ce dispositif ne concerne qu'un seul enfant.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la ville de Montluçon annexée.*

### **2017-10-37 CDG03 : convention et avenant de mise à disposition du personnel**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et de l'avenant relatifs à la mise à disposition du personnel pour la commune de Lignerolles.

En effet, depuis le 6 mars 2017 Mme PETIT Hélène assure pour 12h par semaine l'accueil en mairie. Monsieur le Maire tient à saluer le travail et les qualités relationnelles de cet agent.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service de mise à disposition du personnel et l'avenant n° 1 du Centre de Gestion de l'Allier.*

La question relative au transfert de la contribution à la SPA par Montluçon Communauté est retirée de l'ordre du jour.

### **2017-10-38 Contribution au budget du SDIS, prise en charge par Montluçon Communauté**

Par délibération n°17.302 du 13 février 2017, Montluçon Communauté a délibéré pour prendre en charge les contributions au budget du SDIS pour le compte de l'ensemble de ses 21 communes.

Conformément à la délibération n°17.602 prise par Montluçon Communauté en séance du 18 juillet 2017 et afin de régulariser la situation administrative de cette démarche, il appartient désormais à chaque commune membre de délibérer à ce sujet dans un délai de 3 mois maximum.

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Autorise à compter du 01/01/2017 le transfert à Montluçon Communauté de la contribution au SDIS conformément au montant inscrit dans le budget de la commune de l'année 2016.*

### **2017-10-39 Rapport 2016 du Foyer Logement des Coupances de Domérat**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités, comme chaque année, du Foyer Logement des Coupances de Domérat dont la commune est adhérente.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **Informations**

- Centre social de St Martinien : il organise une après-midi « jouons ensemble » au CACS le 22 novembre.
- FORMATION PACS : en sa qualité de Vice-Président de Montluçon Communauté en charge de la ruralité, Monsieur Penthier organise en direction des Maires, adjoints et personnel concerné de l'EPCI, une formation sur le PACS. En effet, cette compétence jusqu'alors exercée par les Tribunaux est dévolue à partir du 1<sup>er</sup> novembre aux communes. Maître Graulière, Notaire à Saint Amand Tallende animera cette matinée de formation le 26 octobre au CACS.
- ADM03 : une conférence des Maires du Département est organisée le 25 octobre à Dompierre sur Besbre.
- Cimetière : en raison des célébrations du 1<sup>er</sup> novembre, le cimetière sera entièrement nettoyé par les services techniques.
- Chemin d'Issac : lors des travaux d'enfouissement des lignes électriques par la Société Eiffage, le chemin d'Issac a été sérieusement endommagé. Alain Tindillère, adjoint, se chargera de prendre contact avec le responsable de projet d'Eiffage et de trouver une solution.
- Cantine : Mme Jacquinet agent au restaurant scolaire, est momentanément en arrêt maladie jusqu'au 17 novembre 2017. Mme Macedo Isabelle assure son remplacement, les repas sont commandés chez la Sté Sogirest.
- SDE03 : une série de foyers a été signalée défectueux dans la rue du Charron et la rue du Forgeron. Les réparations par SDE03 sont en cours.
- Réunion du SDE03 : Monsieur Penthier accompagné de Monsieur Hormière, adjoint, se sont rendus à une réunion organisée par le SDE03 sur le thème des économies d'énergie. Il est désormais possible pour les collectivités membres du SDE03 de suivre via une interface internet les consommations en énergie des bâtiments communaux. D'autre part, l'adhésion à ce syndicat permet l'achat groupé d'électricité 5% moins chère que celui du marché réglementé.
- Chauffage de la mairie : la chaudière a présenté un dysfonctionnement sérieux au moment de sa remise en fonction. Les pièces ont été commandées et installées par M. Rabier, prestataire de service de la commune. Il se pourrait que les dysfonctionnements récurrents viennent du tableau

électrique. Celui-ci sera mis aux normes et déplacé par M. Jaffrelot, électricien. Un devis est en attente.

- SOCOTEC : comme chaque année cette société a procédé aux contrôles périodiques des installations électriques des bâtiments de la commune.
- Bulletin Municipal : l'élaboration du prochain Bulletin est en cours.
- Colis des aînés : une prospection est en cours. Le colis sera composé de divers produits alimentaires et non alimentaires du département.
- Dire Lire et conter : la séance aura lieu au CACS le jeudi 19 octobre à 15h30. Elle sera suivie d'une conférence animée par Hélène Péquignat sur Apprendre et faire comprendre : une tâche complexe et stimulante.
- Croq en fruit : organisé par Montluçon Communauté le 22 octobre de 10h à 18h au verger des Réaux.

*Fin de la séance : 19h50*